



CHARTRE DES OFFICIELS



Assemblée Générale Ligue

LE CALENDRIER

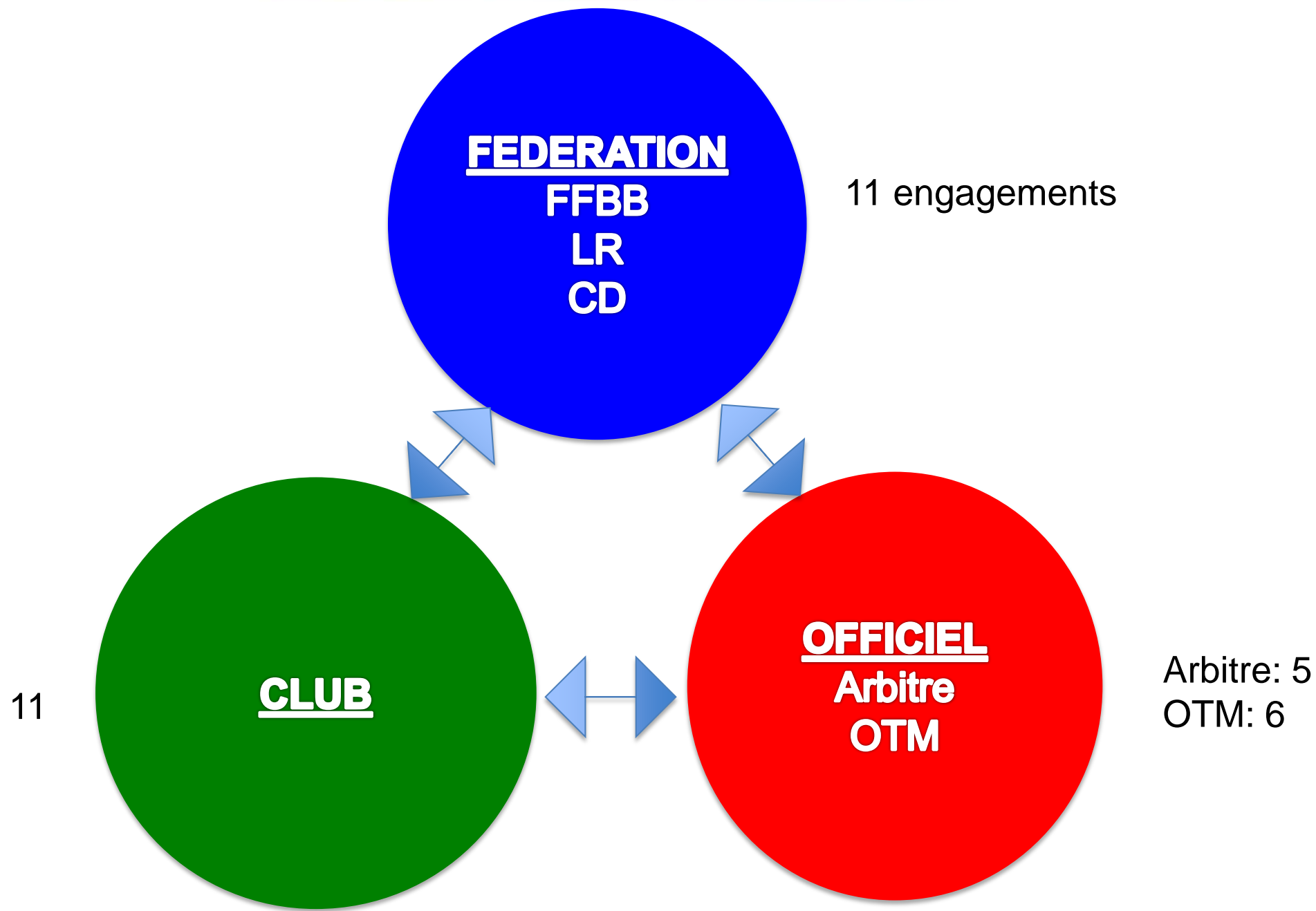
- Février 2013 > Assises LR-CD-CRO-CDO
- Mai 2013 > Comité Directeur > Vote nouvelle politique d'ENGAGEMENTS
- Août-octobre 2013 > Consultation territoriale (CDO, CRO)
- Novembre 2013-mars 2014 > Ecriture projet nouvelle charte
- Mars 2014 > Comité Directeur > Vote principes nouvelle charte

Saison 2015-2016 > Application nouvelle charte

Saison 2014-2015 > Dispositions transitoires et préparation

- Avril 2014 > Réunions Zone > Présentation
- Mai 2014 > Comité Directeur > Vote règlements nouvelle charte et dispositions transitoires
- Juin 2014 > Présentation aux AG de Ligues

LES ENGAGEMENTS



QUI S'ENGAGE ?

➤ La FFBB, les Ligues et Comités

- Désigne les officiels
- Gère et forme les officiels
- Valorise le club qui développe une politique pour les officiels

➤ Le Club

- Accueille les officiels
- Détecte les officiels
- Forme et tutore ses officiels
- Utilise l'e-marque

➤ L'officiel

- Honore et assure les désignations, dans ou en dehors de son Club
- Est disponible pour ses désignations et pour participer à la politique de formation fédérale, il forme dans les Clubs et pour la FFBB
- Assure une formation interne à son Club et le tutorat de jeunes officiels
- Participe à la vie de son Club
- Utilise l'e-marque

LES NOUVEAUTES DE LA CHARTE

- **Valorisation des arbitres et OTM « Club »**
 - Ceux qui arbitrent et tiennent des tables tous les WE dans votre club seront reconnus

- **Valorisation des arbitres et des OTM qui s'engagent à former**
 - Via du tutorat et du parrainage
 - Ceux qui tutoient des officiels en progression ou qui parrainent des jeunes officiels seront valorisés en points pour leur club
 - Via la participation à des actions de formation dans ou hors club

- **Valorisation pour les clubs formateurs**
 - Valorisation en point des clubs qui ont une école d'arbitrage labellisée ou ceux qui seront labellisés « Club Formateur d'Officiels »

LES NOUVEAUTES DE LA CHARTE

➤ Nouvelle qualité d'OTM :

- OTM Club Recevant (CR)
- OTM Club Visiteur (CV)
- OTM Hors Club (HC)
- OTM Club Proche (CP)

➤ Nouvelle constitution de table :

- Exemple NM3: 1CR - 1CV - 1CP
- Exemple NM1: 2 CP - 1CR
- Exemple NF3: 2CR – 1CV → plus de désignation

➤ Au sein d'un Club, désignation d'1 ou 2 référents responsables des officiels :

- lien avec CFO-CRO-CDO
- relais des arbitres et OTM du Club
- lien avec les arbitres et OTM désignés

➤ Fin des obligations associées à l'engagement d'une équipe

LES NOUVEAUTES DE LA CHARTE

- **La valorisation dès la première désignation**
 - Un officiel qui honore 8 désignations dans l'année sera valorisé
 - Un officiel qui honore 35 désignations dans l'année sera valorisé en proportion.

- **Comptabilisation des engagements et de l'investissement réel des Clubs et Officiels :**
 - pour une sanction si les engagements n'ont pas été tenus
 - pour une bonification si les engagements ont été dépassés
 - par un système de « Points Passion Club » (principe des 'miles')

- **En fonction du niveau des arbitres et OTM, clarification :**
 - Une indemnité identique, fixée par la FFBB, pour les arbitres et OTM suivant le niveau de compétition
 - Des préconisations sur le co-voiturage

LES POINTS PASSION CLUB

Les engagements en points suivant les équipes - Débit

Equipes	Nbre de points arbitres	Nbre de points OTM
NM1	a	a
PRE NAT Masc.	b	
U20M REGION	c	
U17M FRANCE	d	
U15M INTERREGION	e	
NF3	f	b
Dep. Exc. Féminine Senior	g	
Total Débit (D)	$D = a + b + c + d + e + f + g$	$D = a + b$

LES POINTS PASSION CLUB

La valorisation des officiels - Crédit

Prestations	Nbre de points arbitres	Nbre de points OTM
Désignations réellement assurées par arbitre 1	w	
Désignations réellement assurées par arbitre 2	x	
Désignations réellement assurées par OTM 1		x
Désignations réellement assurées par OTM 2		y
Nombre d'Arbitres Club	y	
Nombre d'OTM Club		z
Ecole d'arbitrage labellisée	z	
Total Crédit .(C)	$C = w + x + y + z$	$C = x + y + z$

LES POINTS PASSION CLUB - BILAN

- **Si D est supérieur à C ou D supérieur à C :**
 - Le club n'a pas tenu ses engagements (arbitre ou OTM)
 - **Sanction financière**
 - **Proportionnelle au niveau de l'équipe première et au nombre de points manquants**

- **Si C est supérieur ou égal à D et C supérieur ou égal à D :**
 - Le club a tenu ses engagements (arbitre **et** OTM)
 - Pas de sanction financière
 - Le surplus de Points PASSION CLUB pourra être utilisé par le Club pour :
 - le règlement de dépenses fédérales (barème dispositions financières)
 - l'achat de produits FFBB STORE
 - le règlement de prestations (ex. formation, billets d'entrée)
 - le report à la saison suivante sauf charte des officiels.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com